

PLANNING PREVISIONNEL DE LA PROCEDURE DE REVISION AVEC EXAMEN CONJOINT

Ce planning recule d'un mois l'approbation à début mars 2017.

NB: Il demeure toujours possible d'avoir une enquête publique en décembre si le dossier ne rencontre pas de difficultés à la réunion PPA du 20 octobre ou un retour demandant des études environnementales de la DREAL

Phase 0

15 Septembre 2016:

Délibération du Conseil Municipal prescrivant la révision avec examen conjoint du PLU et fixant les modalités de la concertation.

Notification doit être adressée aux personnes publiques concernées par le projet (en cas d'une d'élaboration de prescription) : Préfecture, CCPA, Commune de Sain-Bel, Conseil Général, Chambre de commerce et d'industrie, ...

Phases d'études

Réalisation du rapport de présentation de la révision- Fait

21 Septembre 2016:

- Envoi par la Mairie de la fiche "au cas par cas" à la DREAL, du rapport de présentation et de la délibération de mise en révision.
- Convocation des PPA pour une réunion de travail le 20 Octobre 2016 à 14h: avec envoi du rapport de présentation.

20 Octobre 2016 à 14h

- Réunion PPA
- Demande au TA d'un commissaire enquêteur par la mairie pour début janvier

Mi Novembre - Fin novembre 2016

- Conseil Municipal pour arrêt du projet
- Retour prévisible de l'avis de la DREAL sur l'étude au "cas par cas"
- Réunion PPA pour examen conjoint

Janvier 2017

- **Enquête publique sur décembre.** Publication des heures d'ouvertures à prévoir par la mairie

Février 2017:

- Retour du commissaire enquêteur, modification éventuelle du projet après enquête publique
- Remise du dossier à la mairie par l'atelier de l'aRue 5 jours ouvrables avant le conseil municipal pour approbation.

Phases d'approbation

Début Mars:

- Délibération d'approbation de la révision et bilan de la concertation par le conseil municipal.
- **Diffusion** de la délibération d'approbation au Préfet
- **Diffusion** du dossier de révision par la mairie